

15^e édition

BOURSES D'ÉTUDES

57 400 \$ À GAGNER !

Date limite pour t'inscrire : **21 septembre 2019** | Remise des bourses : **19 octobre 2019**



RÈGLEMENTS DU CONCOURS - BOURSES D'ÉTUDES 2019

MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au programme de bourses d'études, les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet au www.desjardins.com/caisse-beloil-mont-saint-hilaire ou dans l'un des centres de services de la Caisse. **Un seul formulaire par candidat sera accepté.**

Pour être valides, les formulaires doivent être déposés au Siège social de la Caisse (830, rue Laurier, Beloeil) ou à l'un de ses centres de services au plus tard le **21 septembre 2019 à 13 h**. Les formulaires de participation deviennent la propriété de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire et ne seront pas retournés aux participants.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être un membre de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire ;
- Être inscrit à **TEMPS PLEIN** à un programme d'études à l'automne 2019 ;
- Fournir une attestation d'études personnalisée à son nom (horaire de cours ou preuve d'inscription) pour la session automne 2019.

MODE D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les 106 gagnants, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au règlement. À la suite du tirage, seuls les gagnants seront avisés par téléphone. Pour recevoir leur prix, les étudiants devront être présents (ou représentés par un proche) à la remise des bourses qui aura lieu samedi le 19 octobre 2019 à 9 h au Cinéma Beloeil (450, rue Serge-Pepin, Beloeil). La liste des gagnants sera publiée dans le journal local et sera disponible sur le site Internet de la Caisse.

RÈGLES GÉNÉRALES

La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales. La Caisse se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Les gagnants des éditions antérieures du concours sont admissibles. Toute fausse déclaration de la part d'un candidat entraînera automatiquement sa disqualification au concours.

CONSENTEMENT

En participant au concours, l'étudiant accepte que la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire mentionne son nom et publie son image, et ce, sans rémunération à des fins promotionnelles ou informationnelles de la Caisse.

Note : Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin a été privilégié.



Caisse de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire

450 467-2000

Ces bourses sont une gracieuseté
de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire
et sont distinctes et en ajout de celles offertes par le Mouvement Desjardins.